

Les Instituts de Formation Aide-Soignant de la Mayenne

Pièces à retourner à :
IFAS CH Laval – CONCOURS 2019
33 rue du Haut Rocher
53000 LAVAL

Clôture des inscriptions (cachet de la poste faisant foi) Le 8 juin 2019

- Fiche d'inscription,
- Copie de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour en cours de validité,
- 1 photo d'identité (à coller sur le dossier d'inscription),
- Chèque de 65,00 € pour l'inscription à l'ordre du Trésor Public
Noter au dos du chèque le Nom et Prénom du candidat.
Les frais d'inscription au concours ne sont pas remboursables (sauf motifs exceptionnels validés par le Trésor Public : absence aux épreuves pour raisons médicales justifiées, par exemple).
- 5 timbres postaux autocollants de 20 g

Selon les cas le ou les titres ou diplômes ou attestations suivants :

Liste 1 cursus complet :

- Copie du baccalauréat français ou titre ou diplôme de niveau IV français
- Copie du titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social de niveau V français
- Copie du titre ou diplôme étranger permettant d'accéder à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
- Copie de la traduction en français, par un traducteur assermenté, du titre ou diplôme étranger permettant d'accéder à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
- Copie de l'attestation délivrée par l'autorité compétente du pays certifiant que le titre ou diplôme présenté permet d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
- Copie de la traduction en français par un traducteur assermenté, de l'attestation délivrée par l'autorité compétente du pays certifiant que le titre ou diplôme permet d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
- Attestation de suivi de la première année d'études d'infirmiers(ères)
- ~~Liste 2 cursus complet~~ Copie Diplôme - Contrat de Travail (article13 Bis -)
- Liste 3 cursus partiel BAC PRO ASSP/SAPAT : Lettre de motivation, Curriculum Vitae, Copie du diplôme obtenu - Dossier scolaire - Attestation de travail avec appréciations
- Liste 4 : Cursus partiel passerelles : Lettre de motivation, Curriculum Vitae, Copie du diplôme obtenu - Attestation de travail avec appréciations

NB : Ne pas oublier de renseigner votre adresse mail sur le dossier d'inscription pour recevoir la confirmation de l'enregistrement de votre dossier

NOTE D'INFORMATIONS

Articulation du concours de printemps et du concours complémentaire :

Ce concours complémentaire est destiné à promouvoir l'accès à la formation aide-soignante. Il complète le premier concours du printemps 2019 et il concerne la rentrée de septembre 2019 pour l'ensemble des Instituts où des places sont ouvertes. Les places ouvertes sont proposées en plus du premier concours pour les candidats admis sur la liste principale.

Il sera fait appel aux candidats reçus sur liste complémentaire après épuisement de la liste complémentaire du 1er concours dans la limite des capacités d'accueil des instituts fixées par la région.

PERIODE D'INSCRIPTION Listes 1 & 2

Du lundi 20 mai au samedi 8 juin 2019

DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Samedi 08 juin 2019 minuit
(cachet de la poste faisant foi)

Montant des droits d'inscription au concours : 65 €

ADMISSIBILITE

Date et lieu de l'épreuve : Mardi 25 juin 2019 à 10h
à l'IFAS du CH Laval

Affichage des résultats : Mercredi 26 juin 2019 à 14h
Au sein des IFAS du 53 et sur le site internet du CH de Laval
(www.chlaval.fr)

EPREUVE D'ADMISSION

Période de l'épreuve orale
Du 20 juin au vendredi 5 juillet 2019

Affichage des résultats : Mercredi 10 juillet 2019 à 14h
Au sein des IFAS du 53 et sur le site internet du CH de Laval
(www.chlaval.fr)

PERIODE D'INSCRIPTION listes 3 & 4

Du lundi 20 mai au samedi 08 juin 2019

DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Samedi 08 juin 2019 minuit - cachet de la poste faisant foi

Montant des droits d'inscription au concours : 65 €

Phase 1 : SELECTION SUR ETUDE DE DOSSIER

Affichage des candidats sélectionnés sur dossier

Vendredi 14 juin 2019 à 14h

Au sein des IFAS du 53 et sur le site internet du CH de Laval
(www.chlaval.fr)

Phase 2 : ENTRETIEN INDIVIDUEL

Période de l'épreuve orale

Du 20 juin au vendredi 5 juillet 2019

Affichage des résultats : Mercredi 10 juillet 2019 à 16h au sein des IFAS
du 53 et sur le site internet du CH de Laval (www.chlaval.fr)

L'IFAS du CH de Laval est porteur de l'organisation du concours complémentaire pour les IFAS de l'IFSO de Laval, du CH Nord-Mayenne, du CH du Haut-Anjou.

Gestion de la liste complémentaire :

Il sera fait appel à la liste complémentaire après épuisement de la liste complémentaire du 1^{er} concours dans la limite de la capacité d'accueil des instituts fixée par la région.

La liste sera gérée par l'IFAS du CH de Laval.

Le candidat s'engage à informer l'institut en cas de désistement dans les plus brefs délais.

Vous pouvez choisir de vous inscrire sur un ou plusieurs instituts du département. Si vous choisissez de vous inscrire dans plusieurs instituts, vous mentionnerez bien vos choix par ordre de priorité en notant 1 dans la case de l'IFAS où vous préférez être admis, puis 2, 3 et 4 dans les cases des IFAS où vous souhaitez candidater par ordre décroissant de priorité sur le dossier d'inscription.

Vous pouvez vous renseigner auprès de chacun des instituts de formation et choisir de vous inscrire dans un ou plusieurs instituts du département sur le même dossier, à déposer, quels que soient vos choix, à l'IFAS du centre hospitalier de Laval.

IFAS du CH LAVAL : 65 rue du Chef de Bataillon Henri Gêret 53000 LAVAL

☎ 02 43 91 65 01 ifas@chlaval.fr

Nombres de places ouvertes : cursus complets : 8 / cursus partiels : 3

IFAS de l'IFSO de LAVAL : 65 rue du Chef de Bataillon 53000 LAVAL

☎ 02 43 69 59 05 ifaslaval@ifso-asso.org

Nombres de places ouvertes : cursus complets : 11 / cursus partiels : 3

IFAS du CH Nord Mayenne : 229 boulevard Paul Linthier 53100 MAYENNE

☎ 02 43 08 22 26 secretariat-ifsu@ch-mayenne.fr

Nombres de places ouvertes : cursus complets : 6 / cursus partiels : 4

IFAS du CH du Haut-Anjou: 14 rue des Martyrs de la Résistance 53200 CHATEAU-GONTIER

☎ 02 43 06 37 25 ifas-sec@ch-hautanjou.fr

Nombres de places ouvertes : cursus complets : 7 / cursus partiels : 3

CONDITION D'ACCES A LA FORMATION

Chaque candidat doit se positionner sur l'une des 4 listes :

Liste 1 : les candidats de droits commun - Coursus Complet

Liste 2 : les candidats justifiant d'un contrat de travail (CDI, CDD, CEAV, CUI,CAE...) dans un établissement de santé ou structure de soins (IFSO uniquement)

Liste 3 : les candidats titulaires d'un des diplômes suivants : BAC ASSP et BAC SAPAT - Coursus partiel

Liste 4 : les candidats titulaires d'un des diplômes suivants : DEAVS –MCAD – CAFAD – DEAP – CCA DEA – AMP – TP Assistance de Vie - Coursus partiel

Age :

Pour être admis à suivre les études conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

Les épreuves comprennent une épreuve écrite d'admissibilité (sauf pour ceux qui en sont dispensés) et une épreuve orale d'admission.

Vaccinations :

L'admission définitive dans un institut de formation d'aides-soignants est subordonnée :

1° A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession;

2° A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Vaccinations requises pour l'entrée en formation :

- diphtérie Tétanos Polio : dernier rappel de moins de 10 ans
- tuberculose
 - o preuve écrite de la vaccination par le BCG ou cicatrice vaccinale
 - o résultat en millimètres d'une Intradermo réaction à 5 unités de tuberculinique liquide de moins de 3 mois à l'entrée en formation.
- **hépatite B : vaccination à jour**, conformément à l'annexe de l'article L.3114-4 du Code de la Santé Publique.

Voyez dès maintenant avec votre médecin pour débiter cette vaccination, afin de permettre votre entrée en stage peu de temps après le début de votre formation.

Une contre-indication à la vaccination d'un de ces vaccins vous empêchera l'accès à la formation d'Aide -Soignant au titre de l'article L3111-4 du CSP Chapitre 1^{er}.

➤ **L'épreuve écrite d'admissibilité :**

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

1° Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;

2° Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;

3° Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;

4° les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

➤ **Candidats devant passer l'épreuve d'admissibilité :**

- Toute personne non titulaire d'un titre ou diplôme prévu réglementairement.
- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

➤ **En quoi consiste l'épreuve écrite d'admissibilité :**

C'est une épreuve écrite anonyme, d'une durée de deux heures, notée sur 20 points.

Elle comprend deux parties :

- a) A partir d'un texte de culture générale, d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :
- dégager les idées principales du texte ;
 - commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum.

Cette partie est notée sur 12 points et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

- b) Une série de dix questions à réponse courte :
- cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine ;
 - trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base ;
 - deux questions d'exercices mathématiques de conversion.

Cette partie a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques. Elle est notée sur 8 points.

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles.

➤ **En quoi consiste l'épreuve orale d'admission :**

L'épreuve orale d'admission est notée sur 20 points.

Elle consiste en un entretien de vingt minutes maximum avec deux examinateurs, précédé de dix minutes de préparation :

- a) Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions. Cette partie, notée sur 15 points, vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation ;
- b) Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant. Cette partie, notée sur 5 points est destinée à évaluer la motivation du candidat.

Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

A l'issue de l'épreuve orale d'admission, au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Cette liste est affichée au siège de chaque institut de formation ainsi que sur les sites Internet correspondants

Le candidat reçu doit confirmer son inscription

Le candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire doit confirmer **par écrit** son souhait d'entrer en formation, **dans les dix jours suivant l'affichage.**

Sinon, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

Les reports

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée de septembre 2019.

Cependant, un report d'admission d'un an, renouvelable une seule fois, est accordé de droit par le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, en cas de congé de maternité, de rejet

d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde de son enfant ou d'un de ses enfants, âgé de moins de quatre ans.

Un report d'admission d'un an, renouvelable deux fois, est accordé de droit par le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, en cas de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale ou de rejet d'une demande de congé individuel de formation ou de congé de formation professionnelle.

En outre, en cas de maladie, d'accident, ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante, au plus tard trois mois avant la date de cette rentrée. Le report est valable pour l'institut dans lequel le candidat a été admis.

➤ **Informations relatives à la gratuité des formations d'aides-soignants :**

Copier ce lien dans votre navigateur pour plus d'informations sur la gratuité de la formation aide-soignante dans les Pays de Loire :

<http://www.paysdelaloire.fr/politiques-regionales/sanitaire-et-social/actu-detaillee/n/la-gratuite-des-formations-de-niveaux-v-et-iv-copie-1/>

RAPPEL : Epreuve d'admissibilité (écrit) : le mardi 25 juin 2019 à 10 h 00 (coursus complet) à LAVAL.
Epreuve d'admission (oral) : du 20 juin 2019 au 5 juillet 2019 (coursus complet et partiel)
Clôture des inscriptions le 8 juin 2019 cachet de la poste faisant foi

IFAS CH LAVAL- CONCOURS AIDE-SOIGNANT 2019
33 rue du Haut Rocher - 53000 LAVAL

FICHE D'INSCRIPTION EPREUVES DE SELECTION A LA FORMATION AIDE SOIGNANTE 2019 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS

<input type="checkbox"/> MADAME <input type="checkbox"/> MONSIEUR		N° de DOSSIER : Cadre Réservé à l'IFAS Se référer à liste de pièces à retourner <input type="checkbox"/> Fiche d'inscription <input type="checkbox"/> Photo <input type="checkbox"/> Photocopie diplôme – Attestation intermédiaire (notes) <input type="checkbox"/> Pièce d'identité recto-verso <input type="checkbox"/> Chèque du montant des droits d'inscription 65 € à l'ordre du Trésor Public <input type="checkbox"/> Lettre de motivation (cursus partiel) <input type="checkbox"/> Curriculum Vitae (cursus partiel) <input type="checkbox"/> Attestation de travail ou contrat de travail (cursus partiel) <input type="checkbox"/> 5 Timbres au tarif en vigueur	
<input type="checkbox"/> MADAME <input type="checkbox"/> MONSIEUR		Liste : <input type="checkbox"/>	
Nom de Naissance (en Majuscule) : _____		Note Admissibilité : Phase 1 : Retenu / Non Retenu	
Prénoms (en Majuscule) : _____		Liste : <input type="checkbox"/>	
Nationalité (en Majuscule) : _____		Note Admission :	
Date de naissance : _____		Note Phase 2 :	
Lieu de naissance (en Majuscule) : _____		<div style="border: 2px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> Merci de coller ou agraffer votre photo ici </div>	
Adresse (en Majuscule) : _____		TSVP : ➔	
Ville (en Majuscule) : _____			
Téléphone fixe : _____			
Adresse e-mail : _____			
Situation familiale : Célibataire – Marié(e) – Pacsé (e) – Concubin(e) – Veuf(ve)		Rayer les mentions inutiles	
Demande d'aménagement des épreuves (Candidats MDPH Joindre justificatif)		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
TITRE D'INSCRIPTION : Admissibilité : Aucune condition de diplôme n'est requise <input type="checkbox"/> Je ne possède aucun des diplômes mentionnés ci-dessous.			
Admission : Candidat titulaire			
1° <input type="checkbox"/> d'un titre ou diplôme homologué au niveau IV (ex : baccalauréat ou supérieur) ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ; Préciser _____ année _____ année 2° <input type="checkbox"/> d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V délivré dans le système de formation initiale ou continue français ; Préciser _____ année _____ année 3° <input type="checkbox"/> d'un titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu (Attestation de reconnaissance niveau de diplôme à : <u>Eric-Marie</u> 1 Av. Léon-Journault – 92318 SEVRES Cedex - tél 01.70 .19.30.31) ; _____ année _____ année 4° <input type="checkbox"/> Candidat ayant suivi la première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.			
Le candidat qui ne possède pas l'un des titres ou diplômes précédemment cités doit passer les épreuves d'admissibilité			
Votre situation au moment de l'inscription : (merci de cocher la case correspondante)			
<input type="checkbox"/> Lycéen (préciser le niveau et la série) : _____			
<input type="checkbox"/> Classes préparatoires concours (préciser intitulé) : _____			
<input type="checkbox"/> Etudes ou Formations universitaires ou supérieures (préciser intitulé) : _____			
<input type="checkbox"/> Salarié :			
<input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD			
<input type="checkbox"/> Salarié en Contrat Aidé (contrat emploi d'avenir...)			
<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi :			
<input type="checkbox"/> Indemnisé <input type="checkbox"/> Non indemnisé			
<input type="checkbox"/> Aucune activité			

Nom de Famille :	Nom d'Usage :	Prénoms :	IFAS de la Mayenne
<p><u>Liste 1</u> Cursus Complet Droit Commun</p>	<p><input type="checkbox"/> Je ne possède aucun des diplômes, certificats ou titres cités précédemment. <input type="checkbox"/> Je suis titulaire de l'un des titres ou diplômes mentionnés précédemment (niveau IV, V, étranger...) <input type="checkbox"/> Je suis titulaire ou en terminale du Bac Pro ASSP ou SAPAT, je m'inscris aux épreuves de sélection de droit commun selon les modalités de l'article 5 de l'arrêté du 22 octobre 2005 et le règlement intérieur de l'institut, je m'engage donc à réaliser le cursus intégral de la formation et ne pourrai pas bénéficier des dispenses prévues à l'article 1 de l'arrêté du 21 mai 2014 comme le prévoit le dernier alinéa de l'article 2 du même arrêté. <input type="checkbox"/> Je suis titulaire ou en formation pour l'obtention du DEAVS-CAFAD, DEAMP, DEAP, DEA-CCA, MCAD, TPAVF, je m'inscris aux épreuves de sélection de droit commun selon les modalités de l'article 5 de l'arrêté du 22 octobre 2005 et le règlement intérieur de l'institut, je m'engage donc à réaliser le cursus intégral de la formation et ne pourrai pas bénéficier des dispenses prévues à l'article 1 de l'arrêté du 21 mai 2014 comme le prévoit le dernier alinéa de l'article 2 du même arrêté. Je réponds à l'un des critères de la liste 1 cités précédemment (NB : cette liste 2 est uniquement ouverte à l'IFAS/IFSO de Laval) Et <input type="checkbox"/> Je dispose d'un contrat de travail avec un établissement de santé ou une structure de soins, en cours au moment de l'inscription et encore valide jusqu'à l'épreuve d'admissibilité (Fournir une photocopie du contrat).</p>		
<p><u>Liste 2</u> Cursus complet Article 13 bis</p>	<p><input type="checkbox"/> Je suis titulaire ou en terminale du Bac Professionnel : <input type="checkbox"/> ASSP <input type="checkbox"/> SAPAT</p> <p>Je m'inscris aux épreuves de sélection réservées selon les modalités de l'article 2 de l'arrêté du 21 mai 2014, je m'engage donc à réaliser le cursus partiel et souhaite bénéficier des dispenses de formation comme le prévoit l'article 1 du même arrêté. <input type="checkbox"/> Je m'engage à prévenir l'institut et justifier de la réussite de mon Bac.</p>		
<p><u>Liste 3</u> Cursus Partiel Bac ASSP et SAPAT</p>	<p>Je suis titulaire du : <input type="checkbox"/> DEAVS - CAFAD <input type="checkbox"/> DEAMP <input type="checkbox"/> DEAP <input type="checkbox"/> DEA - CCA <input type="checkbox"/> MCAD <input type="checkbox"/> TPAVF Date d'obtention du Diplôme : Je m'inscris aux épreuves de sélection réservées selon les modalités de l'article 2 de l'arrêté du 21 mai 2014, je m'engage donc à réaliser le cursus partiel et souhaite bénéficier des dispenses de formation comme le prévoit l'article 1 du même arrêté.</p>		
<p><u>Liste 4</u> Cursus Partiel Diplômes Passerelles</p>	<p>Choix définitif <input type="checkbox"/> Liste 1 (droit commun) _____ 31 places <input type="checkbox"/> Liste 2 (article 13bis) _____ 1 place <input type="checkbox"/> Liste 3 (Bac pro ASSP SAPAT) _____ 13 places <input type="checkbox"/> Liste 4 (Diplômes dits Passerelles)</p>		Signature du candidat
<p>Pour tous les candidats</p>	<p>JE SUIS CANDIDAT SUR LA LISTE : (Cocher impérativement une case et signer) <input type="checkbox"/> J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet <input type="checkbox"/> Je n'accepte pas que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet ATTENTION : En l'absence de cochage, les résultats seront publiés sur internet. Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et la conformité à l'original des copies des diplômes ou attestations jointes et accepte les conditions des épreuves de sélection. Fait à : _____ le _____</p>		
<p>Pour tous les candidats</p>	<p><input type="checkbox"/> IFAS CH LAVAL <input type="checkbox"/> IFAS / IFSO de LAVAL <input type="checkbox"/> IFAS CH NORD-MAYENNE <input type="checkbox"/> IFAS CH HAUT-ANJOU</p>		
DOSSIER COMPLET LE : <input type="checkbox"/> Admissibilité <input type="checkbox"/> Phase 1 <input type="checkbox"/> Admission		SIGNATURE DE LA DIRECTION DE L'IFAS :	